



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du jeudi 13 février 2020
2è séance sans quorum

DLB 2020/340

L'an deux mille vingt et le jeudi 13 février à 8h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, 2è séance sans quorum, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : vendredi 7 février 2020
Affichage de la convocation : vendredi 7 février 2020

Présents : Alain VOGEL-SINGER, Rémy GLOMOT, Bernard SAUCEROTTE, Rémi BOUYALA, Philippe AUDOUI, Marion MAERTEN, Marie-Hélène MATTIA, Jean-Yves LE BOZEC, Louis BENTAJOU

Secrétaire de séance : Philippe AUDOUI

Objet : Modification du tableau des emplois et des effectifs

Il appartient au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre les recrutements, promotions et avancements.

Afin de permettre aux agents d'accéder au grade supérieur dans le cadre des avancements de grade, Monsieur le Président soumet aux membres du Comité Syndical ces créations :

- Un emploi d'agent de maîtrise principal,
- Neuf emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- Deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La modification des emplois :

- Postes de titulaires

Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	1
Directeur Général des Services Adjoints (emploi fonctionnel)	5
Directeur Général des Services Techniques (emploi fonctionnel)	1
Directeur Territorial	3

Attaché Territorial	7
Attaché Territorial principal	3
Rédacteur Principal 1 ^{er} classe	2
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	3
Rédacteur Territorial	4
Adjoint Administratif Principal 1 ^{er} classe	7
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	22
Adjoint Administratif	14
Adjoint d'Animation Principal 1 ^{er} classe	2
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe	1
Ingénieur Général	1
Ingénieur en Chef	1
Ingénieur en Chef hors classe	1
Ingénieur hors classe	1
Ingénieur Principal	2
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	3
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	3
Technicien	4
Agent de Maitrise Principal	25
Agent de Maitrise	32
Adjoint Technique Principal 1 ^{er} classe	54
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	122
Adjoint Technique	143

- Postes de non-titulaires

Directeur général des services techniques (emploi fonctionnel)	1
Directeur Territorial	1
Collaborateur de Cabinet (emploi fonctionnel)	1
Attaché Territorial	4
Rédacteur Territorial	2
Adjoint Administratif	3
Ingénieur	1
Technicien	1
Agent de Maitrise Principal	1
Agent de Maitrise	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{er} classe	8
Adjoint Technique	70

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à adopter la modification du tableau des emplois et des effectifs telle que présentée ci-dessus.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à adopter la modification du tableau des emplois et des effectifs telle que présentée ci-dessus.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 18/02/2020 et de sa publication le 18/02/2020

A Nézignan l'Évêque, le 18/02/2020